

Le 8 juillet 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **HUITIÈME jour du mois de JUILLET de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur Christian Laporte et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse madame Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a onze (11) personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2015-07-201

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 14.4.

ADOPTÉE

2015-07-202

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

La mairesse, madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 3 juin 2015.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Francine Caron Markwell donne un compte rendu de la rencontre de la MRC de Memphrémagog qui a eu lieu le 17 juin dernier.

COMITÉ CULTUREL

Renouvellement de la Politique culturelle

Deux rencontres sectorielles avec les municipalités auront lieu le jour soit le 12 août à Sainte-Catherine-de-Hatley et le 19 août à Bolton-Est puis une troisième le 26 août en soirée à Magog.

Inventaire des ensembles patrimoniaux

La liste nous sera soumise pour valider la pertinence des ensembles suggérés et pour proposition de changements si nécessaire.

RURALITÉ

Pacte rural

25 000 \$ du pacte a été utilisé pour financer la ressource affectée au Projet Banque de terres.

AMÉNAGEMENT

Règlement 11-15 (superficie des infrastructures (quais, abris à bateau et autres ouvrages) dans le littoral ainsi qu'à modifier et ajouter des définitions), le règlement sera adopté le 19 août, le ministre a 60 jours pour approuver ou non les modifications proposées et les municipalités ont 6 mois pour se conformer au schéma.

PDZA

À la fête des vendanges, la MRC aura un kiosque où les municipalités pourront avoir des représentants. Il y aura aussi un souper pour les élus et producteurs.

Banque de terres

Des séances d'information sont disponibles pour les municipalités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Les calculs changent au fil des années et les municipalités sont pénalisées par les ICI.

Une résolution a été adoptée demandant au gouvernement d'insister auprès des ICI pour les sensibiliser.

SÉCURITÉ INCENDIE

Révision du schéma incendie (SCRI)

Une rencontre du coordonnateur avec les municipalités est prévue pour discuter du plan de mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Trois (3) règlements uniformisés seront modifiés.

- Nuisance
- Sécurité, paix et ordre
- Stationnement et gestion des voies publiques

Patrouille nautique

Les bouées ont été installées les 15-16 juin au lac Memphrémagog, pour ce qui est du Lac Lovering, elles devaient être installées la fin de semaine du 21 juin.

Il y a patrouille tous les jours depuis le 22 juin.

ADMINISTRATION

Travaux à la toiture de l'édifice de la MRC

Les travaux au montant de 11 600 \$ seront exécutés par la firme Lacasse et fils.

Contrat de travail du Directeur général

Un ajustement salarial se devait d'être fait étant donné la charge de travail et les responsabilités supplémentaires qui incombent au directeur général suite à l'abolition du CLD. Une vérification sera faite pour voir s'il est possible de rajouter 5 ans au 1.5 an du contrat actuel, ce qui ferait un total de 6.5 années.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Dépôt de la pétition pour le skate parc de Fitch Bay par messieurs Dawson Brodeur et Zackary Langlois.

Madame Lucie Borne mentionne qu'il manque une bouée pour le wake boat sur le lac Lovering. Effectivement une bouée a disparue.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière du mois de juin est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 juin dernier est déposé aux membres du conseil.

2015-07-203

8.4 Dérogation mineure - 32 chemin McGowan - lot 4 922 261

La mairesse mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Gagnon a présenté une demande de dérogation mineure sur le lot 4 922 261 (32 chemin McGowan), zone RURE-1, afin d'augmenter la superficie d'agrandissement dans le cas d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation mineure porte sur l'agrandissement possible;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure sur l'agrandissement possible d'une construction dérogatoire, mais protégée par droits acquis qui est de 50% au *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 3.6, pour porter l'agrandissement possible à 77% soit de passer de 72,91 m2 pour en arriver au final avec une superficie totale de 128,39 m2;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction sera réalisée en lien avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone RURE-1, sur le lot 4 922 261 et que la construction date de 1960;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001*.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 212-2001*, article 3.6, afin de permettre que l'agrandissement possible d'une construction protégé par droits acquis passe de 50% à 77%, soit de 72,91 m2 à 128,39 m2, le tout pour l'immeuble situé sur au 32 chemin McGowan, sur le lot 4 922 261.

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil accepte la présente dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-07-204

8.5 Demande de PIIA - lot 4 922 145 The Corporation of St-Georges' Anglican Church

CONSIDÉRANT QUE The Corporation of St-Georges' Anglican Church a présenté un projet de rénovation pour la toiture de l'église au 32 chemin Magoon Point sur le lot 4 922 145;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 145 est situé dans la zone Rd-2;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 1 (P.I.I.A.-1);

CONSIDÉRANT QUE un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de rénovation pour la toiture de l'église au 32 chemin Magoon Point sur le lot 4 922 145, dans la zone Rd-2.

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil accepte la présente demande de PIIA telle que présentée.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt des procès-verbaux du Comité Consultatif en Environnement

Il n'y a pas eu de rencontre du Comité Consultatif en Environnement pendant le mois de juin.

2015-07-205

9.2 Offre de service - étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au 394 chemin Remick

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des offres de service pour la réalisation d'une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au bâtiment situé au 394 chemin Remick ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre retenue est de la compagnie 9110-4830 Québec Inc. au montant de 3 192,14 \$ taxes en sus tel que spécifié à son offre datée du 16 juin 2015;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil octroie le contrat à la compagnie 9110-4830 Québec Inc. au montant de 3 192,14 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-07-206

9.3 Demande de soumission pour la confection du devis de démolition du 394, chemin Remick

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la démolition du bâtiment situé au 394, chemin Remick ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle doit faire confectionner un devis de démolition;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à inviter aux moins deux firmes d'ingénieur pour procéder à la confection dudit devis de démolition.

ADOPTÉE

2015-07-207

9.4 Combeq cours règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

CONSIDÉRANT QUE la Combeq offre de la formation concernant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) les 6 et 7 octobre prochain à Sallaberry-de-Valleyfield ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription pour ce cours s'élèvent à 505 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de cette formation.

QUE le conseil autorise l'inscription de madame Isabelle Rioux ainsi que les frais de représentation. Ces derniers seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 470 00 454

2015-07-208

9.5 Combeq - cours atelier de perfectionnement règlement Q-2,r.22

CONSIDÉRANT QUE la Combeq offre un atelier de perfectionnement concernant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) le 16 novembre à Orford ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription pour ce cours s'élèvent à 270 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de cette formation.

QUE le conseil autorise l'inscription de madame Isabelle Rioux ainsi que les frais de représentation. Ces derniers seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 470 00 454

2015-07-209

9.6 Résolution d'appui au projet Memphrémagog Conservation Inc.

CONSIDÉRANT QUE madame Ariane Orjikh, la coordonnatrice de l'association Memphrémagog Conservation inc. est venue rencontrer les membres du conseil de la municipalité pour exposer le projet initié sous le nom Santé Baie Fitch : du diagnostic aux solutions;

CONSIDÉRANT QUE la baie qui est un endroit reconnu pour ses milieux naturels d'intérêt écologique et pour la beauté de ses paysages est malheureusement le secteur qui présente les plus sévères symptômes de vieillissement prématuré de tout le lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la détérioration de l'environnement de la baie met en péril la santé des écosystèmes, mais aussi la qualité de vie des résidents et le potentiel récréotouristique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la santé de la baie Fitch et de son bassin versant, le projet **Santé Baie Fitch** a deux objectifs principaux : l'amélioration de la qualité de l'eau de la baie Fitch et la conservation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques de la baie Fitch et de son bassin versant.

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, un plan d'action conjoint et complémentaire a été élaboré en collaboration avec les municipalités, le COGESAF et la MRC de Memphrémagog, en fonction des rôles des différents intervenants. Les municipalités jouent un rôle clef dans la protection de la baie Fitch et de son bassin versant, en termes d'éducation et de promotion de la protection de l'environnement, de l'encadrement et la supervision de l'aménagement du territoire, ainsi que de l'élaboration et de la mise en application de la réglementation municipale.

CONSIDÉRANT QUE le document *Plan d'action et mise en œuvre* présente une mise à jour du diagnostic environnemental du territoire, les résultats visés à long terme et deux plans d'action soit un sur cinq ans et un annuel dans lesquels on retrouve les actions de tous les intervenants. Il sera disponible sur le web et une version abrégée est jointe;

CONSIDÉRANT QUE les actions à prioriser au Canton de Stanstead :

- Promouvoir la protection de l'environnement et sensibiliser;
- Ajuster la réglementation municipale;
- Gestion du territoire municipal;
- Encadrer et superviser l'aménagement du territoire;:

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil appuie le plan d'action préparé par MCI.

QUE le plan est amené à évoluer, en fonction de l'acquisition de nouvelles données et des actions réalisées, et se mettra en place selon le dynamisme des acteurs œuvrant sur le territoire et des ressources humaines et financières octroyées.

QUE le plan d'action conjoint et complémentaire sera revu annuellement à la lumière des avancées. Ce diagnostic aux solutions est pour une durée de cinq (5) années.

QUE pour assurer la santé de la baie Fitch et de son bassin versant, des efforts concertés considérables doivent être entrepris par les acteurs concernés pour mettre en œuvre les actions prévues dans le plan d'action.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Rapport des activités des travaux publics et infrastructure

Monsieur le conseiller George C. Atkin donne un compte rendu des travaux effectués pendant le mois de juin.

10.2 Politique sur les ponceaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'une politique sur les ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la politique 2015-07-003 intitulé politique sur les ponceaux;

2015-07-210

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Goudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte ladite politique 2015-07-003 sur les ponceaux et que cette politique sera versée au procès verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2015-07-211

10.3 Dépôt de la pétition chemin Brown's Hill - autorisation de réfection

Les membres du conseil ont pris connaissance de la pétition déposée concernant le chemin Brown's Hill.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de voirie ont été informés de l'état du chemin Brown's Hill;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise le rechargement douze voyages de camions MG20B pour effectuer des réparations d'urgence sur ce chemin.

QUE le conseil autorise un investissement d'approximativement 5 000 \$, taxes en sus pour effectuer ces réparations.

QUE le comité de voirie recommande au conseil d'inclure le chemin Brown's Hill en priorité dans sa liste pour le rechargement de l'année 2016.

ADOPTÉE

poste budgétaire: rechargement

2015-07-212

10.4 Chemin Vancour - réfection - Phase 1

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de voirie ont tenu une rencontre au chemin Vancour pendant le mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est très détérioré à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT QUE pour réparer ce chemin l'on doit procéder à ce qui suit:

- l'achat de MG-56 soit 1 000 tonnes plus ou moins au prix de 15,25 \$ de la tonne taxes en sus;
- l'achat de membrane (trois rouleaux à 581 \$ du rouleau) taxes en sus;
- l'utilisation d'équipement mécanisé;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Goudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement des factures reliées à la réfection du chemin Vancour aux montants stipulés ci-haut taxes en sus.

ADOPTÉE

poste budgétaire: rechargement

2015-07-213

10.5 Chemin Vancour - rechargement - Phase 2

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de voirie ont tenu une rencontre au chemin Vancour pendant le mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE le matériel MG20B, soit 3 000 tonnes avait été utilisé sur d'autres chemins qui avaient besoin de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise l'achat de 3 000 tonnes plus ou moins de MG20B au prix de 14,65 \$ de la compagnie Couillard qui nous permet d'ajouter cette quantité à la quantité originale du contrat de plus ou moins 15 000 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de rechargement, le calcium sera épandu sur ce chemin pour clore notre contrat de calcium avec la compagnie Bourget pour l'année 2015;

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil autorise l'achat et la dépense pour le rechargement du chemin Vancour au prix mentionné ci-haut, taxes en sus.

ADOPTÉE

poste budgétaire: rechargement et calcium

2015-07-214

10.6 PAARM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité obtiendra du député, monsieur Reid une subvention pour la réfection sur les chemins municipaux:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer une réfection sur le chemin Marcoux ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'achat de ce qui suit:

- 700 tonnes plus ou moins MG56 au prix de 15,25 \$ de la tonne;
- 500 tonnes plus ou moins de MG20B au prix de 14,65 de la tonne;
- trois (3) rouleaux de membrane au montant de 581 \$ du rouleau;
- Niveleuse;
- 6 heures de pelles;
- 12 heures de camions;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe du député nous a informés que nous recevrons un montant approximatif de 17 880 \$ du député et un montant approximatif de 9 181 \$ du ministre qui sera payable sur trois (3) ans, nous utiliserons la différence entre les réparations du chemin Marcoux pour effectuer des réfections au chemin Tomifobia.

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil autorise l'achat et la dépense pour réparer le ventre de bœuf sur le chemin Marcoux et les dépenses pour le chemin Tomifobia.

ADOPTÉE

poste budgétaire: PAARM

2015-07-215

10.7 Fermeture de la programmation de printemps

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus pour la programmation du printemps s'élèvent à 475 100 \$, taxes en sus, et le détail est le suivant:

POSTE	DESCRIPTION	PROGRAMMATION	BUDGET	RÉEL
320 00 621	Rechargement Vancour, Jones, Magoon Point, Remick, Merrill	300 000\$	307 481\$	232 782.33\$
320 00 629	Calcium	64 000\$	66 000\$	9 199,86 \$
320 02 521	Balayage rues	4 500\$	4 700\$	3 012,50 \$
320 00 521	Marquage de rues		9 000\$	
320 14 521	Nivelage	20 000\$	43 000\$	22 920,00\$
320 03 521	Bord des routes	34 000\$	35 000\$	23 183,75\$
320 06 521	Fossés	15 000\$	30 000\$	14 100,00\$
320 16 521	Ponceaux	5 000\$	29 750\$	
320 04 521	Débroussaillage		11 320\$	

340 00 521	Réparation luminaires		0\$	649,25\$
355 00 649	Signalisation	1 500\$	4 500\$	1 342,94\$
320 03 521	Entretien printemps	19 000\$	20 000\$	21 239,31\$
320 20 521	Service technique	11 000\$	23 000\$	582,50\$
320 17 521	Projets spéciaux		78 000\$	
320 00 643	Petits outils	500\$	1 000\$	89,95\$
320 00 625	Réparation asphalte froide	300\$	600\$	
320 00 451	Récupération animaux	300\$	1 000\$	200,00\$
TOTAL		475 100\$	664 351\$	329 302,39\$

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la fermeture de la programmation du printemps au montant de 329 302,39 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2015-07-216

10.8 Ouverture de la programmation d'été

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus pour la programmation d'étés s'élèvent à 178 850,29 \$, taxes en sus, et le détail est le suivant:

POSTE	DESCRIPTION	PROGRAMMATION	BUDGET
320 00 621	Rechargement Vancour, Marcoux, Rider	74 659\$	74 698,67\$
320 00 629	Calcium	54 800 \$	56 800.14\$
320 02 521	Balayage rues		1 687,50\$
320 00 521	Marquage de rues	8 000\$	9 000\$
320 14 521	Nivelage	8 000\$	20 080\$
320 03 521	Bord des routes		11 816,25\$
320 06 521	Fossés	15 000\$	18 600\$
320 16 521	Ponceaux	20 000\$	29 750\$
320 04 521	Débroussaillage	11 000\$	11 320\$
355 00 649	Signalisation	2 500\$	3 158\$
320 03 521	Entretien printemps		(1 239,31)\$
320 20 521	Service technique	23 500\$	23 000\$
320 17 521	Projets spéciaux	71 000\$	71 427,42\$
340 00 521	Luminaire entretien		(649,25\$)
320 00 643	Petits outils	500\$	1 000\$
320 00 625	Réparation asphalte froide	550\$	600\$
320 00 451	Récupération animaux	300\$	800\$
TOTAL	PROGRAMMATION	289 809\$	331 849,42\$
TRIENNAL	Glissières de sécurité	35 000\$	40 000\$
PAARRM	Marcoux - Député	25 296\$	25 296\$
Grand Total		350 105\$	397 145,42\$

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve l'ouverture de la programmation d'été au montant de 289 859 \$, 35 000 \$ du budget triennal et d'inclure 25 296 \$ pour le PAARRM, taxes en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: voir tableau

2015-07-217

10.9 Marquage de la chaussée, des casernes et du stationnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au marquage de la chaussée, des casernes et du stationnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à son inspecteur de voirie de procéder aux demandes de soumission pour le marquage de la chaussée, des casernes et du stationnement;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE les soumissions cachetées pour le marquage de la chaussée, des casernes et du stationnement soient reçues au bureau municipal au plus tard le 31 juillet 2015, avant 10 h et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 30 la même journée.

QUE le conseil octroiera le contrat à sa séance régulière du 5 d'août 2015.

ADOPTÉE
poste de dépenses: programmation été

2015-07-218

10.10 Demande de soumission - entretien des fossés et remplacement de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead doit effectuer le creusage de certains fossés pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande à son inspecteur en infrastructure de procéder à l'appel d'offres pour l'entretien des fossés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande à son inspecteur en infrastructure de procéder à l'appel d'offres pour le remplacement de certains ponceaux;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE les soumissions cachetées pour le creusage des fossés ainsi que le remplacement des ponceaux soient reçues au bureau municipal au plus tard le 31 juillet 2015, avant 10 h 05 et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 35 la même journée.

QUE le conseil octroiera le contrat à sa séance régulière du 5 d'août 2015.

ADOPTÉE
poste de dépenses: programmation été

2015-07-219

10.11 Demande de soumission - Pavage

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead désire effectuer le pavage de certains chemins de la municipalité pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande à son inspecteur en infrastructure de procéder à l'appel d'offres pour le pavage de 1 000 mètres carrés;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE les soumissions cachetées pour le pavage soient reçues au bureau municipal au plus tard le 31 juillet 2015, avant 10 h 15 et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 45 la même journée.

QUE le conseil octroiera le contrat à sa séance régulière du 5 d'août 2015.

ADOPTÉE
poste de dépenses: programmation été

2015-07-220

10.12 Demande de soumission - plan directeur

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead désire effectuer une planification à long terme de ses investissements d'infrastructure soit l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette planification, nous devons avoir en main un plan directeur pour examiner ce qui suit:

- les chaussés;
 - les ponceaux;
 - les glissières de sécurité;
- * les ponts sont sous la responsabilité du ministère des Transports*

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté une dégradation des infrastructures résultant du sous-investissement dans la protection (maintien et réhabilitation) des actifs routiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à effectuer sont:

- travaux d'auscultation de la chaussée;
- remplacement de ponceaux;
- les glissières de sécurité;
- plan d'intervention de voirie;

CONSIDÉRANT QUE les critères généraux sont:

- obligations légales;
- engagement avec les partenaires;
- interventions minimales requises;
- maintien du niveau de service actuel;
- réhabilitation de l'actif;
- amélioration;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de détérioration des actifs routiers permet de déterminer les enveloppes annuelles dédiées à leur protection. En plus des critères techniques, la sélection des interventions intègre les critères du Plan;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à son inspecteur en infrastructure d'obtenir des prix de deux firmes d'ingénieur pour procéder à la confection d'un plan directeur.

QUE la municipalité fournira les l'information pour les ponceaux, ainsi que les glissières de sécurité pour être intégré au plan directeur.

QUE les soumissions cachetées pour le plan directeur soient reçues au bureau municipal au plus tard le 31 juillet 2015, avant 10 h 20 et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 50 la même journée.

QUE le conseil octroiera le contrat à sa séance régulière du 5 d'août 2015.

ADOPTÉE

2015-07-221

10.13 Demande de soumission - glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead désire remplacer et/ou ajouter des glissières de sécurité sur certains chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande à son inspecteur en infrastructure de procéder à l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de glissières de sécurité recyclées;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE les soumissions cachetées pour les glissières de sécurité soient reçues au bureau municipal au plus tard le 31 juillet 2015, avant 10 h 15 et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 45 la même journée.

QUE le conseil octroiera le contrat à sa séance régulière du 5 d'août 2015.

ADOPTÉE
poste de dépenses: programmation été

2015-07-222

10.14 Bureau municipal - sécurité et protection

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead en tant qu'employeur, a l'obligation selon la partie II du *Code canadien du travail* de veiller à ce que les employés puissent entrer dans le lieu de travail, en sortir et y demeurer en sécurité;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Code*, l'employeur est tenu de veiller à ce que soient portés à l'attention de chaque employé et de toute personne admise dans le lieu de travail les risques connus ou prévisibles que le lieu de travail présente pour la santé et la sécurité.

CONSIDÉRANT QUE de plus, l'employeur a l'obligation :

- de veiller à ce que la santé et la sécurité des employés ne soient pas mises en danger par les activités d'une personne admise dans le lieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE personne ne connaît mieux un lieu de travail que les gens qui y travaillent. C'est pourquoi la partie II du *Code* confie aux parties dans le milieu de travail un rôle important quant à la définition et à la résolution des problèmes en matière de santé et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du *Code* visent à permettre aux employeurs et aux employés de régler eux-mêmes les questions liées à la santé et à la sécurité au travail et ainsi de rendre les lieux de travail plus sécuritaires;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à l'inspecteur en infrastructure de voir à améliorer la sécurité des employés qui travaillent au sous-sol, soit en ajoutant un dispositif de sécurité sur la porte en bas de l'escalier.

QUE le conseil demande à l'inspecteur de s'informer des prix pour l'ajout d'un bouton de panique à la réception.

QUE le conseil demande un plan d'intervention incluant les coûts pour prendre une décision.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-07-223

10.15 Octroi du contrat pour la construction du pont du chemin René

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour la construction d'un pont sur le chemin René, au-dessus du ruisseau Fitch et aux travaux pour la protection de la berge gauche, en aval du barrage du lac Lovering;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 26 juin 2015 à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 334 628,04 \$ taxes en sus:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait valider la soumission par son ingénieur, monsieur Vincent Langlais de la firme EXP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Excavation Grondin au montant d 334 628,04 \$ taxes en sus, suivant le devis fourni.

QUE les travaux seront exécutés conformément à l'échéancier fourni soit du 3 août au 11 septembre 2015.

QUE les travaux seront acquittés suivant la formule qui suit:

- 150 000,00 \$ du surplus libre;
- 184 624,04 \$ taxes en sus du fonds de roulement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: voir ci-haut

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

2015-07-224

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de mai et juin 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 38 024,66 \$ payé au mois de juin
Total des comptes à payer: 132 521,56 \$ à payer en juillet

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour les mois de mai et juin à savoir:

Salaires des employés	29 575,71 \$
Salaires des élus	5 219,29 \$
Membres CCU mai	78,32 \$
Membres CCE	0,00 \$
Pompiers	251,15 \$
Chef pompier	_____ \$
TOTAL	35 124,47 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale par intérim, de l'adjointe, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 364,99 \$
- Rapport de l'adjointe 271,43 \$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 3 197,19 \$
- Rapport du chef pompier 1 065,69 \$

2015-07-225

11.3 Relation de partenariat entre les municipalités et le Gouvernement

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

***Il est proposé par le conseiller Christian Martineau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

QUE copie de ces résolutions soit expédié à monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Ministre responsable de la région de l'Estrie, et monsieur Pierre Reid député local.

ADOPTÉE

11.4 Avis de motion - règlement 376-2015 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Christian Laporte que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé règlement numéro 376-2015 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

L'objet de ce règlement est de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec.

Une copie du règlement 376-2015 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

ADOPTÉE

11.5 Avis de motion - règlement 377-2015 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Christian Laporte que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé règlement numéro 377-2015 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

L'objet de ce règlement est de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec.

Une copie du règlement 377-2015 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

ADOPTÉE

11.6 Avis de motion - règlement 378-2015 concernant les nuisances

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Christian Laporte que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé règlement numéro 378-2015 concernant les nuisances.

L'objet de ce règlement est de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec.

Une copie du règlement 378-2015 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

ADOPTÉE

2015-07-226

11.7 Adhésion et cours- ADMQ - Nancy Vanasse

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre un programme de formation en ligne;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer à ce programme de formation, l'on doit être membre relève;

- Bénéficier facilement de formations de haut calibre et de documents d'accompagnement élaborés;
- Connaître en profondeur l'ensemble des divers aspects reliés à la double fonction de directeur général et secrétaire-trésorier;
- Devenir un gestionnaire encore plus performant;
- Pouvoir étudier à la maison ou bureau au moment de son choix;
- Démontrer aux élus l'intérêt et les capacités d'apprentissages;
- Utiliser les résultats lors des évaluations avec la municipalité;
- Faire valoir les nouvelles capacités et améliorer les conditions de travail.

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'achat de trois cours est de 840 \$ plus 103 \$ pour devenir membre relève, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre en plus sans frais le cours la comptabilité municipale 2^e partie;

CONSIDÉRANT QUE les cours retenus sont les suivants:

- La gestion, l'encadrement et l'évaluation des activités et des services;
- Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement;
- La fonction de directeur municipal et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de ces cours au montant de 840 \$ plus 103 \$ pour devenir membre relève, taxes en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses : 02 130 00 454

2015-07-227

11.8 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

13.2 Dépôt de la liste des visites de prévention pour 2015

La liste de planification des visites résidentielles de prévention pour l'année 2015 est déposée.

2015-07-228

13.3 Mandat au chef de la brigade d'incendie pour effectuer une étude pour les besoins d'eau

ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité nous avons officiellement deux (2) bornes sèches;

ATTENDU QU'avant de procéder à l'installation d'autres bornes sèches le conseil demande au chef de la brigade d'incendie d'effectuer une étude pour déterminer les besoins d'eau sur le territoire de la municipalité;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper***

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à son chef de la brigade d'incendie de faire rapport au comité d'incendie pour le mois de septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-07-229

13.4 Achat d'équipements et habillement

ATTENDU QUE le chef de la brigade d'incendie a demandé d'effectuer certains achats suivant le budget 2015 soit:

➤ hache (tête à pick);	69 \$
➤ hache (tête plate);	60 \$
➤ habit de combat;	1 470 \$
➤ botte;	130 \$
➤ chapeau	210 \$
➤ gants	88,95 \$
➤ 4 - appareils respiratoires;	3 500 \$/unité
➤ uniformes;	465.86 \$
➤ 5 cônes de circulation;	29,95 \$/unité
➤ '2 'nozzles";	695 \$/unité
➤ 2 Caps storz de 4";	56,95 \$/unité

ATTENDU QUE le prix pour l'achat de ces équipements est de 18 147,46 \$ taxes en sus;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de ces pièces d'équipements et d'habillement au montant de 18 147,46 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Dépôt du rapport du comité des loisirs et du Parc Weir

Le rapport Comité des loisirs du 22 juin 2015 est déposé aux membres du conseil. Le rapport du Comité du Parc Weir est aussi déposé.

2015-07-230

14.2 Révision des textes - circuit patrimonial

ATTENDU QUE les textes anglais pour le circuit patrimonial doivent être révisés par madame Heather Paterson;

Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 500 \$ taxes en sus pour cette révision.

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal

2015-07-231

14.3 Test de percolation

ATTENDU QUE pour l'installation de toilettes compostable nous devons procéder à l'obtention d'un test de percolation à Georgeville;

ATTENDU QUE nous avons retenu la soumission de Perco Design au montant de 800 \$, taxes en sus pour ce travail;

Il est proposé par le conseiller George C. Atkin

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil octroie la soumission à la firme Perco Design au montant de 800 \$, taxes en sus pour ces tests de percolation.

ADOPTÉE
poste de dépenses: budget triennal

14.4 Parc Thayer - caméra de sécurité RETIRÉ

2015-07-232

14.5 Parc Forand - luminaire

ATTENDU QUE présentement le luminaire au Parc Forand est installé sur le poteau du drapeau et que cette installation est dangereuse;

ATTENDU QUE nous avons obtenu un prix de la compagnie Service d'entretien de lumières de rues C.R. au montant de 945 \$ \$ taxes en sus pour installation d'un poteau et s'il y a du roc un supplément de 350 \$;

ATTENDU QUE nous avons obtenu un prix de la compagnie Service d'entretien de lumières de rues C.R. au montant de 625 \$ \$ taxes en sus pour installation d'une potence en aluminium sur le poteau existant pour éloigner le projecteur du poteau ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil octroie le contrat la firme Service d'entretien de lumières de rues C.R. pour l'installation d'une potence en aluminium sur le poteau existant au montant de 625 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: budget triennal

2015-07-233

14.6 Don au Club Rotary

ATTENDU QUE le Club Rotary avait en sa possession un panneau sandwich;

ATTENDU QUE madame Hamel trouvait que ce panneau pourrait être utile pour la municipalité;

ATTENDU QUE le Club Rotary est une association à but non lucratif qui aide dans les communautés;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise un don de 50 \$ au Club Rotary à guise de remerciement et souligne leurs bonnes œuvres dans nos communautés.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 701 20 996

15. VARIA

2015-07-234

15.1 Mandat à Christian Lefebvre - Carré Copp

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre les membres du conseil de la Municipalité et ses procureurs, le conseil entend confier à M. Lefebvre le mandat suivant, soit ;

A) De procéder à une analyse comparative entre la superficie et les limites du lot créé à l'occasion de la réforme cadastrale, les superficies et limites contenues aux deux plans, et les désignations techniques préparés dans le passé par M. Lefebvre à la demande de la Municipalité concernant ce dossier, soit :

- Désignation technique du 4 janvier 1993 – Minute 688
- Désignation technique du 1^{er} décembre 1999 – Minute 2386

B) De déterminer si le contenu des descriptions de renonciations consenties à travers le temps par des contribuables au bénéfice de la Municipalité concorde avec les plans accompagnant les désignations techniques auxquels il est fait référence dans ces renonciations.

ATTENDU QUE le coût estimé pour ce travail est présentement de 1 150 \$, taxes et déboursés en sus;

***Il est proposé par le Conseiller George C. Atkin
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise M. Christian Lefebvre, arpenteur géomètre, à effectuer le mandat ci-haut décrit, la dépense au montant de 1 150 \$, taxes et déboursés en sus, et en autorise le paiement sur production des pièces justificatives.

QUE le pour la production de ce travail est d'une durée approximative de quatre (4) semaines.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-07-235

15.2 Mandat à Monty Sylvestre - dossier Carré Copp

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré Me. Guy Achim pour finaliser le dossier du Carré Copp;

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. s'engage à effectuer la coordination nécessaire dans ce dossier avec les différents intervenants en lien avec les démarches requises pour finaliser le dossier ainsi qu'à fournir un calendrier des dates des travaux à effectuer et les résolutions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le coût estimé pour ce travail est présentement de 2 500 \$, taxes et déboursés en sus.

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à effectuer le mandat ci-haut décrit, la dépense au montant de 2 500 \$, taxes et déboursés en sus, et en autorise également le paiement sur production des pièces justificatives.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

15.3 Dépôt d'une lettre - écoroute d'hiver et la vitesse de la circulation dans le village de Georgeville

Une lettre a été déposée à madame Francine Caron Markwell et madame Monique Pépin le 6 juillet 2015.

Cette dernière sera revue par le comité de voirie et ce comité effectuera ses recommandations.

2015-07-236

15.4 Achat de coffres pour le camion GM

ATTENDU QUE les coffres du Camion GM se sont détériorés et que le remplacement de ces coffres pour un matériel plus performant est nécessaire;

ATTENDU QUE le conseil octroi un montant de maximale 3 500 \$, taxes et déboursés en sus pour l'achat de ces coffres;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 3 500 \$ pour l'achat de ces coffres, taxes et déboursés en sus, et en autorise également le paiement sur production des pièces justificatives.

ADOPTÉE
poste de dépenses:

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stephenson: concernant le feu de la St-Jean, le feu était hors proportion vu les grands vents. Il y avait des étincelles qui tombaient partout. On aurait dû réduire la grandeur de ce feu.

Madame Micheline Roberge, a des questions concernant la CRE. Elle mentionne aussi que le dos d'âne qui avait été installé sur le chemin Sheldon était dangereux.

Madame Belliard mentionne qu'elle et madame Hébert ont rencontré le député, monsieur Reid pour discuter des problèmes de vitesse dans le village de Georgeville.

Monsieur Brian Wharry mentionne que si l'on demande une étude pour Georgeville, il serait aussi pertinent d'effectuer une étude dans le village de Fitch Bay.

Monsieur Beaudry mentionne que le miroir qui était installé au coin des chemins Sheldon et Bombardier est brisé. Madame la Mairesse mentionne que ce miroir n'appartient pas à la municipalité et avait été installé par des résidents du chemin Bombardier.

Madame Lucie Borne mentionne que nous pourrions ajouter un rayage dans l'asphalte pour réduire la vitesse sur le chemin Fitch Bay. Madame la Mairesse mentionne que les résidents avaient demandé ce rayage et que suite à l'installation, le bruit était insupportable et le rayage a été enlevé.

Monsieur Brian Wharry mentionne que dans une autre municipalité des lignes de 4" avaient été peinturées et que ceci semblait aider.

Madame Borne mentionne que la Fête de la St-Jean a été une réussite totale et d'exprimer les remerciements aux bénévoles.

2015-06-237

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20 h 35.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Monique Pépin
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim